



Savoirs Universitaires V2

Formation

Le dispositif Savoirs Universitaires permet aux Normands en recherche d'emploi ayant interrompu leurs études sans avoir obtenu le baccalauréat et souhaitant accéder à un emploi et/ou à une formation, de suivre un parcours de formation ayant pour objectif la validation du Diplôme national d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU niveau IV).

Quels sont les objectifs du dispositif ?

Le DAEU confère les mêmes droits que le baccalauréat et permet ainsi de poursuivre des études supérieures, de préparer des concours ou d'intégrer une formation qualifiante ou certifiante quand le niveau baccalauréat est exigé.

Il comporte deux options :

- l'option A (parcours littéraire)
- l'option B (parcours scientifique).

Le dispositif Savoirs Universitaires permet aux stagiaires d'acquérir, d'actualiser ou de développer des connaissances de bases fondamentales (français, mathématiques, langue vivante,...) et ainsi d'atteindre le niveau nécessaire à la réussite à l'examen visé (DAEU A ou DAEU B).

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Le dispositif **Savoirs Universitaires** s'adresse aux résidents de la Région Normandie :

- Non titulaires du baccalauréat

Et :

- Ayant interrompu leurs études initiales (études ou scolarité) depuis 2 ans minimum :

Et dans l'une des situations suivantes :

- **En recherche d'emploi** (inscrit ou non à Pôle-Emploi),
- **Sans emploi**
- **A temps partiel**
- **Salariés en insertion conformément au cadre d'intervention du dispositif formation des salariés en insertion**
- **Sous main de justice hébergé**

Les candidats devront correspondre aux critères prévus par l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU.

Quelles sont les modalités d'accès ?

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orienté vers un organisme de formation prestataire,
- à l'un des organismes de formation prestataire du dispositif **Savoirs Universitaires**

Comment trouver un organisme qui propose Savoirs Universitaires ?

Qui prend en charge le coût de la formation ?

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Rémunération du stagiaire

Ce dispositif ouvre droit à **rémunération** sous certaines conditions.

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure également une protection sociale durant toute la durée de l'action.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

Numéro Gratuit Parcours Métier

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)